

JUSTIFICATIFS DE LA MAITRISE FONCIÈRE (PJ N°3)

Demande d'Autorisation Environnementale

Parc éolien Nord N11

Département : Charente-Maritime (17)

Communes : Angliers, Longèves, Vérines

Mars 2024

Modifié en mai 2025 suite à la
demande de compléments

Maître d'ouvrage

Eoliennes d'Aunis 1



Contact

Business Centre 4ème étage

3 avenue Gustave Eiffel – Téléport 1

86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Tél : 05 49 38 88 25



**Pièce n°3 : Justificatifs
de la maîtrise foncière**

**Réalisation et assemblage du Dossier de
Demande d'Autorisation Environnementale :**



Bureau d'études en environnement
énergies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél : +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

ATTESTATION DE DROIT

Le Propriétaire :

Monsieur Picard Olivier - né le 22/12/1989 à LA ROCHE-SUR-YON
Demeurant au 5 bis chemin Pas de l'âne - 17540 VERINES
Agissant en qualité de Propriétaire et exploitant

Commune	Section	Parcelle
Vérines	ZN	10

Déclare(nt) :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société EOLIENNES D'AUNIS 1 (n° SIRET 877 619 189 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire de la commune de Folles (Fromental), comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société EOLIENNES D'AUNIS 1, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;
- Autoriser la société EOLIENNES D'AUNIS 1 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pâles d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Etre informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

LE PROPRIETAIRE

Mr Picard Olivier

Fait à : Vérines

Le : 05/03/2020

Lu et approuvé :

Lu et approuvé



1

ATTESTATION DE DROIT

Le Propriétaire :

Madame Blain - Chaillé Marie - née le 21/01/1931 à 017 LONGEVES
Demeurant au 1 RUE DE LA PIERRIERE - 17220 BOURGNEUF
Agissant en qualité de Propriétaire

L'exploitant agricole :

2°- Monsieur Blain Pierrick - né le 09/06/1953 à La Rochelle
Demeurant au 45 rue Gachetgeries - 17220 BOURGNEUF

Agissant en qualité de Titulaire d'un bail rural de 9 ans - effet du 29/09/1983 - renouvelé par tacite reconduction

Les terres sont mises à disposition de l'EARL Jeune-Fief – domiciliée : 45 rue Gachetgeries 17220 Bourgneuf – immatriculée au registre du commerce sous le n° Siren 422982710 et représenté par Mr Blain Pierrick en qualité de gérant-associé.

Commune	Section	Parcelle
Longèves	ZH	52

Déclare(nt) :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société EOLIENNES D'AUNIS 1 (n° SIRET 877 619 189 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire des communes de Vérines, Longèves et Angliers, comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société EOLIENNES D'AUNIS 1, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;
- Autoriser la société EOLIENNES D'AUNIS 1 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pâles

1

d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;

- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Etre informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait à Baugeny
le 21 février 2020

LE PROPRIETAIRE

Madame Blain - Chaillé Marie
Date : 21 février 2020
Lu et approuvé :
Signature :
Lu et approuvé
[Signature]

L'EXPLOITANT

Monsieur Blain Pierrick
Date : 21 février 2020
Lu et approuvé :
Signature :
Lu et approuvé
[Signature]

ATTESTATION DE DROIT

Le Propriétaire :

Monsieur Retaud Claude - né le 01/05/1952 à LA ROCHELLE (17)
Demeurant au 17 CHE DES POTEAUX - 17540 VERINES
Agissant en qualité de Propriétaire indivis

Madame Retaud - Artaud Catherine - née le 19/12/1953 à 062 ARRAS
Demeurant au LOIRE - 17540 VERINES
Agissant en qualité de Propriétaire indivis

L'exploitant agricole :

2°- Société EARL fief de Loiré - N° de registre de société - SIREN : 810444182
Adresse : 3 rue prieuré de Roncevaux - 17540 VERINES
Représentée par : Monsieur Laurent Gauthier - né le 14/12/1984 à La Rochelle (17)
Demeurant au 6 rue Frace - 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
Agissant en qualité de Associé exploitant et titulaire du bail long terme en date du 30/12/2015 mis à disposition de l'EARL fief de Loiré.

Monsieur Laurent Dominique - né le 30/03/1951 à Vérines (17)
Demeurant au 3 rue prieuré de Roncevaux - 17540 VERINES
Agissant en qualité de Associé non exploitant

Commune	Section	Parcelle
Longèves	ZK	5

Déclare(nt) :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société EOLIENNES D'AUNIS 1 (n° SIRET 877 619 189 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire des communes de Vérines, Longèves et Angliers, comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société EOLIENNES D'AUNIS 1, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de

promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;

- Autoriser la société EOLIENNES D'AUNIS 1 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pales d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait à *Vérines*

Le *26/02/2020*

LE PROPRIETAIRE

Monsieur Retaud Claude
Date : *20.02.2020*
Lu et approuvé : *Lu et approuvé*
Signature : 

Madame Retaud - Artaud Catherine
Date : *20.02.2020*
Lu et approuvé : *Lu et approuvé*
Signature : 

L'EXPLOITANT

Monsieur Laurent Gauthier
Date : *26/2/2020*
Lu et approuvé : *Lu et approuvé*
Signature : 

Monsieur Laurent Dominique
Date : *26-12/2020*
Lu et approuvé : *Lu et approuvé*
Signature : 

ATTESTATION DE DROIT

Propriétaire(s) :

Le(s) soussigné(s) :

Monsieur ROBIN MATHIEU – né le 05/03/1977 à La Rochelle (17)

Demeurant au 3 Basse rue – 17 540 Nuaillé d'Aunis

Commune	Section	Parcelle
Angliers	ZK	18
Angliers	ZK	19
Angliers	ZK	20

Déclarent :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société EOLIENNES D'AUNIS 1 (n° SIRET 877 619 189 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire des communes de Vérines, Angliers, Longèves et Sainte-Soulle), comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société EOLIENNES D'AUNIS 1, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;
- Autoriser la société EOLIENNES D'AUNIS 1 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pales d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Monsieur ROBIN Mathieu
Date : *28/03/2023*
Signature : 

ATTESTATION DE DROIT

Le Propriétaire :

Monsieur Pommier Pierre - né le 04/09/1946 à VERINES (17)

Demeurant au 9 rue prieuré de Roncevaux - 17540 VERINES

Agissant en qualité de Propriétaire indivis

Madame Pommier - Renaud Bernadette - née le 23/01/1951 à SAINTE-SOULLE (17)

Demeurant au 9 rue prieuré de Roncevaux - 17540 VERINES

Agissant en qualité de Propriétaire indivis

L'exploitant agricole :

2°- Monsieur Petit Laurent - né le 19/08/1969 à La Rochelle (17)

Demeurant au Au moulin - 17540 Angliers

Agissant en qualité de exploitant et titulaire d'un bail rural en date du 28/12/2006 mis à disposition de l'EARL du père louis dont il est associé

Commune	Section	Parcelle
Vérines	ZA	67

Déclare(nt) :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société EOLIENNES D'AUNIS 1 (n° SIRET 877 619 189 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire des communes de Vérines, Longèves et Angliers, comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société EOLIENNES D'AUNIS 1, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;
- Autoriser la société EOLIENNES D'AUNIS 1 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :

- A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
- A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pales d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Etre informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait à Vérines

Le 20/02/2020

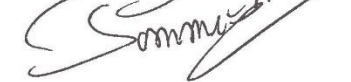
LE PROPRIETAIRE

Monsieur Pommier Pierre

Date : 27.2.2020

Lu et approuvé : Lu et approuvé

Signature :



Madame Pommier - Renaud Bernadette

Date : 27.2.2020

Lu et approuvé : Lu et approuvé

Signature :



L'EXPLOITANT

Monsieur Petit Laurent

Date : 26/02/2020

Lu et approuvé : Lu et approuvé

Signature :



ATTESTATION DE DROIT

Le Propriétaire :
Monsieur **Le Floch Corentin** - né le 07/01/1993 à LA ROCHELLE (17)
Demeurant au 35 RUE DES GUES-FONTPATOUR - 17540 VERINES
Agissant en qualité de Propriétaire

Commune	Section	Parcelle
Vérines	ZN	7

- Déclare(nt) :
- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société EOLIENNES D'AUNIS 1 (n° SIRET 877 619 189 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire des communes de Vérines, Longèves et Angliers, comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
 - Avoir consenti à la société EOLIENNES D'AUNIS 1, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;
 - Autoriser la société EOLIENNES D'AUNIS 1 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pales d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
 - Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
 - Etre informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait à Vérines

Le 20/02/2020

LE PROPRIETAIRE
Monsieur Le Floch Corentin
Date : 20/02/2020
Lu et approuvé : lu et approuvé
Signature : 

ATTESTATION DE DROIT

Le Propriétaire :

Monsieur BERTHELOT Philippe 29/11/1962 à LA ROCHELLE
Demeurant à Rouzille - 17 230 LONGEVES
Agissant en qualité de Propriétaire

L'exploitant agricole :

2°-

Commune	Section	Parcelle
VERINES	ZA	109

Déclare(nt) :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société EOLIENNES D'AUNIS 1 (n° SIRET 877 619 189 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire de la commune de Folles (Fromental), comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société EOLIENNES D'AUNIS 1, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;
- Autoriser la société EOLIENNES D'AUNIS 1 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pâles d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Etre informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait à *Longev*

Le *21 Avril 2024*

LE PROPRIETAIRE

Monsieur BERTHELOT PHILIPPE

Lu et approuvé :

Signature :



ATTESTATION DE DROIT

Le Propriétaire :

Monsieur PETIT Daniel, né le 13/08/1948 à la Rochelle, domicilié au 14 rue du puits 17 540 Angliers.

Agissant en qualité de propriétaire des parcelles suivantes

Commune	Section	Parcelle
Longèves	ZH	51

Déclare(nt) :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société EOLIENNES D'AUNIS 1 (n° SIRET 877 619 189 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire des communes Vérines, Longèves, Angliers , comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société EOLIENNES D'AUNIS 1, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention bipartite de constitution de servitude de surplomb vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;
- Autoriser la société EOLIENNES D'AUNIS 1 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pales d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait à : *Angliers* Le : *27.07.2023* Signature :



1

ATTESTATION DE DROIT

Le Propriétaire :

Madame Perrein Pierrette, née le 08/12/1941 à la Rochelle, domiciliée à CHAGNOLET - Grand-rue, 17 139 DOMPIERRE-SUR-MER.

Agissant en qualité d'USUFRUITIERE de(s) parcelle(s) suivante(s) :

Commune	Section	Parcelle
Verines	ZN	5

Déclare(nt) :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société EOLIENNES D'AUNIS 1 (n° SIRET 877 619 189 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire des communes Vérines, Longèves, Angliers , comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société EOLIENNES D'AUNIS 1, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;
- Autoriser la société EOLIENNES D'AUNIS 1 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pales d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait à : *Chagnolet*

Le : *27.07.2023*

Signature :



1



CONVENTION TRIPARTITE D'ENGAGEMENT DE MISE A DISPOSITION ET DE PROMESSE
UNILATERALE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE EN VUE DE LA CONSTRUCTION ET
L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN

Entre,

1°- Madame **Citerne - Bezinaud Chantal** - née le 01/08/1946 à LA ROCHELLE (17)
Demeurant au 12 RUE DES QUATRE VENTS - 17000 LA ROCHELLE
Agissant en qualité de Propriétaire

Ci-après dénommée « **LE PROPRIETAIRE** »

Et, de seconde part,

2°- Monsieur **Boussiron Philippe** - né le 24/04/1959 à 017 LA ROCHELLE
Demeurant au 6 RUE VILLA LAURIUS - 17540 VERINES
Agissant en qualité d'exploitant et titulaire d'un premier bail rural avec date d'effet du 29/09/2006 (signé avec l'EARL Cap Espérance) et d'un second bail rural du 20/12/1978 avec effet rétroactif au 29/09/1978 (signé avec Mr. Boussiron)
mis à disposition de la
Société EARL Cap Espérance - N° de registre de société - SIREN : 400201596
Adresse : 6 RUE VILLA LAURIUS - 17540 VERINES
dont l'unique associé et gérant est Monsieur Philippe Boussiron

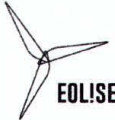
Ci-après dénommée « **L'EXPLOITANT AGRICOLE** »

Et, de troisième part,

3°- La société **Eolise SAS** au capital de 300 000 euros dont le siège social est situé au Business Center - 3 avenue Gustave Eiffel – Téléport 1, 86 360 Chasseneuil du Poitou immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 819 810 862 000 22 et représentée par Monsieur **WAMBRE Baptiste**, dument habilité par son président, Monsieur **PEZZETTA Julien**.

Ci-après dénommée « **LE BENEFICIAIRE** »

Convention Tripartite et MAD Exploitant – Eolise S.A.S – septembre 2017						Page 1 sur 50
Paraphes	CC	BP	BW			



LE PROPRIETAIRE

Madame Citerne - Bezinaud Chantal
Date : 23 janvier 2018
Lu et approuvé : lu et approuvé
Signature : Citrus

L'EXPLOITANT AGRICOLE représenté par le gérant de l'EARL Cap Espérance et en son nom propre

Monsieur Boussiron Philippe
Date : 5/02/18
Lu et approuvé : lu et approuvé
Signature : Boussiron

LE BENEFICIAIRE

Monsieur WAMBRE Baptiste
Date : 7/02/2018
Lu et approuvé : lu et approuvé
Signature : Wambre

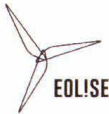
Convention Tripartite et MAD Exploitant – Eolise S.A.S – septembre 2017						Page 25 sur 50
Paraphes	CC	BP	BW			



Annexe 1 : Parcelles cadastrales constituant le « TERRAIN »

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Qualité	Nom - prénom
Verines	Les Insards	ZA	68	Propriétaire	Citerne – Bezinaud Chantal
Verines	les petites guires noires	ZC	99	Propriétaire	Citerne – Bezinaud Chantal
Verines	Fosses marceaux	ZC	104	Propriétaire	Citerne – Bezinaud Chantal

Paraphes	CC	BP	BW			
----------	----	----	----	--	--	--



CONVENTION TRIPARTITE D'ENGAGEMENT DE MISE A DISPOSITION ET DE PROMESSE
UNILATERALE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE EN VUE DE LA CONSTRUCTION ET
L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN

Entre,

1°- Monsieur **Laurent Dominique** - né le 30/03/1951 à VERINES (17)

Demeurant au 3 rue prieuré de Roncevaux - 17540 VERINES

Agissant en qualité de Propriétaire et Propriétaire indivis

Madame **Laurent - Durand Jocelyne** - née le 08/11/1953 à Brest (29)

Demeurant au 3 rue prieuré de Roncevaux - 17540 VERINES

Agissant en qualité de Propriétaire indivis

Ci-après dénommés « **LE PROPRIETAIRE** »

Et, de seconde part,

2°- **Société EARL fiefs de Loiré** - N° de registre de société - SIREN : 810444182

Adresse : 3 rue prieuré de Roncevaux - 17540 VERINES

Représentée par :Monsieur **Laurent Gauthier** - né le 14/12/1984 à La Rochelle (17)

Demeurant au 1 rue Prieuré de Roncevaux - 17540 VERINES

Agissant en qualité titulaire du bail long terme en date du 30/12/2015 avec effet du 29/09/2015
et mis à disposition de l'EARL fiefs de Loiré - et associé exploitant

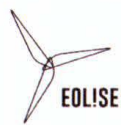
Et Monsieur **Laurent Dominique** - né le 30/03/1951 à Vérines (17)

Demeurant au 3 rue prieuré de Roncevaux - 17540 VERINES

Agissant en qualité d'associé non exploitant

Ci-après dénommée « **L'EXPLOITANT AGRICOLE** »

Paraphes	GL	JL	DL	BW		
----------	----	----	----	----	--	--



Et, de troisième part,

3°. La société Eolise SAS au capital de 300 000 euros dont le siège social est situé au Business Center - 3 avenue Gustave Eiffel – Téléport 1, 86 360 Chasseneuil du Poitou immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 819 810 862 000 22 et représentée par Monsieur **WAMBRE Baptiste**, dument habilité par son président, Monsieur **PEZZETTA Julien**.

Ci-après dénommée « **LE BENEFICIAIRE** »

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUI

Le BENEFICIAIRE est spécialisé dans le développement, la promotion et l'exploitation d'installations de production d'énergie électrique décentralisée, en particulier celles utilisant comme source primaire l'énergie éolienne. L'énergie électrique ainsi produite sera vendue à un client éligible au point de raccordement de l'installation avec le réseau public, appelé acheteur de l'énergie électrique.

A ce titre, le BENEFICIAIRE a pour activité la recherche de sites propices à l'installation d'éoliennes, la réalisation des études de pré faisabilité et de faisabilité ainsi que la production d'électricité par l'énergie éolienne.

Dans ce cadre, le BENEFICIAIRE souhaite étudier la possibilité d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien, désigné ci-après dans l'ensemble du document sous l'intitulé « PROJET DE PARC EOLIEN », sur le territoire des communes **Vérines et Sainte-Soulle (Charente Maritime)**

Le PROJET DE PARC EOLIEN prend place sur un site composé de différents terrains comprenant notamment celui ou ceux appartenant au PROPRIETAIRE. Ce ou ces terrain(s) est (sont) désigné(s) dans l'annexe 1 (commune, lieu-dit, section, numéro de parcelle).

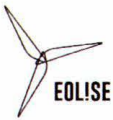
Un PROJET DE PARC EOLIEN est composé notamment d'une ou plusieurs éoliennes, de fondations, d'un poste de livraison électrique, d'un poste de transformation électrique, de chemins d'accès définitifs et temporaires, de réseaux électriques et optiques enterrés. La description de l'installation envisagée est décrite dans l'annexe 2. C'est cette installation d'un PROJET DE PARC EOLIEN que le BENEFICIAIRE se propose d'étudier sur l'ensemble de l'emprise foncière mise à disposition et appartenant au PROPRIETAIRE telle que mentionnée dans l'annexe 1, et ci-après désigné dans l'ensemble du document sous l'intitulé « TERRAIN ».

L'EXPLOITANT AGRICOLE est titulaire d'un bail rural ou agricole en vigueur sur la ou les parcelle(s) désignée(s) dans l'annexe 1, le TERRAIN. Les présentes ont pour objet de fixer les droits et obligations des parties durant les phases d'étude et d'obtention des autorisations administratives du PROJET DE PARC EOLIEN et durant les phases de construction et d'exploitation du PROJET DE PARC EOLIEN

Convention Tripartite et MAD Exploitant – Eolise S.A.S – septembre 2017

Page 2 sur 49

Paraphes	GL	JL	DL	BW		
----------	----	----	----	----	--	--



LE PROPRIETAIRE

Monsieur Laurent Dominique

Date : 15-12-2017

Lu et approuvé : Lu et Approuvé

Signature :

[Signature]

Madame Laurent -Durand Jocelyne

Date : 15 Décembre 2017

Lu et approuvé : Lu et approuvé

Signature :

[Signature]

L'EXPLOITANT AGRICOLE représenté par son fermier en titre et les associés de l'EARL fiefs de Loiré

Monsieur Laurent Gauthier

Date : 15/12/2017

Lu et approuvé : Lu et approuvé

Signature :

[Signature]

Monsieur Laurent Dominique

Date : 15 12 2017

Lu et approuvé : Lu et Approuvé

Signature :

[Signature]

LE BENEFICIAIRE

Monsieur Wambre Baptiste

Date : 20/12/2017

Lu et approuvé : Lu et approuvé

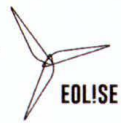
Signature :

[Signature]

Convention Tripartite et MAD Exploitant – Eolise S.A.S – septembre 2017

Page 25 sur 49

Paraphes	GL	JL	DL	BW	:	
----------	----	----	----	----	---	--



Annexe 1 : Parcelles cadastrales constituant le « TERRAIN »

Commune	Lieu-dit	Section	N°	Qualité	Nom Prénom	Nom Prénom
Sainte-Soulle	Les grands Perots	ZH	76	Propriétaire	Laurent Dominique	
Sainte-Soulle	Les grands Perots	ZH	77	Propriétaire	Laurent Dominique	
Sainte-Soulle	Les grands Perots	ZH	78	Propriétaire	Laurent Dominique	
Sainte-Soulle	Les grands Perots	ZH	80	Propriétaire	Laurent Dominique	
Sainte-Soulle	Les grands Perots	ZH	84	Propriétaire	Laurent Dominique	
Sainte-Soulle	Fief Charron	ZA	30	Propriétaire	Laurent Dominique	
Sainte-Soulle	Fief Charron	ZA	32	Propriétaire indivis	Laurent Dominique	Laurent- Durand Jocelyne
Sainte-Soulle	Fief Charron	ZA	30	Propriétaire	Laurent Dominique	
Sainte-Soulle	Les grandes guires	ZL	67	Propriétaire	Laurent Dominique	
Verines	Les Insards	ZA	69	Propriétaire	Laurent Dominique	
Verines	Les Insards	ZA	70	Propriétaire	Laurent Dominique	
Verines	Les Insards	ZA	71	Propriétaire	Laurent Dominique	
Verines	Les Insards	ZA	73	Propriétaire	Laurent Dominique	
Verines	Pré david	ZB	22	Propriétaire indivis	Laurent Dominique	Laurent- Durand Jocelyne
Verines	Les Insards	ZN	9	Propriétaire	Laurent Dominique	
Verines	Fief Nouveau	ZN	130	Propriétaire	Laurent Dominique	
Verines	Fief Nouveau	ZN	131	Propriétaire	Laurent Dominique	
Verines	Fief Nouveau	ZN	133	Propriétaire	Laurent Dominique	
Verines	Fief Nouveau	ZN	146	Propriétaire indivis	Laurent Dominique	Laurent- Durand Jocelyne
Verines	Fief Nouveau	ZN	147	Propriétaire	Laurent Dominique	
Verines	Fief Nouveau	ZN	180	Propriétaire	Laurent Dominique	
Verines	Les Insards	ZN	190	Propriétaire indivis	Laurent Dominique	Laurent- Durand Jocelyne
Verines	Les grandes guires	ZL	67	Propriétaire	Laurent Dominique	
Verines	Bel air	ZO	16	Propriétaire indivis	Laurent Dominique	Laurent- Durand Jocelyne

Convention Tripartite et MAD Exploitant – Eolise S.A.S – septembre 2017

Page 26 sur 49

Paraphes	GC	JL	DL	BW		
----------	----	----	----	----	--	--



CONVENTION TRIPARTITE D'ENGAGEMENT DE MISE A DISPOSITION ET DE PROMESSE UNILATERALE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE EN VUE DE LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN

Entre,

1°- Madame **Morin Corinne** - née le 26/08/1964 à Rochefort

Demeurant au 60 Chemin de la Ville - Fief Désiré - 17220 SAINTE-SOULLE

Agissant en qualité de Propriétaire indivis

Monsieur **Morin Jérémy** - né le 31/03/1994 à LA ROCHELLE (17)

Demeurant au 5 ter rue du Port Bertrand - 17 540 Saint-Sauveur-d'Aunis

Agissant en qualité de Nu-Propriétaire

Madame **Morin Ophélie** - née le 19/06/1996 à La Rochelle

Demeurant au 14 New Wapping Street - Nord Wall - DO1 FD42 Dublin - IRELAND

Agissant en qualité de Nu-Propriétaire

Ci-après dénommés « **LE PROPRIETAIRE** »

Et, de seconde part,

2°- Monsieur **Morin Jeremy** - né le 31/03/1994 à LA ROCHELLE

Demeurant au 5 ter rue du Port Bertrand - 17 540 Saint-Sauveur-d'Aunis

Agissant en qualité de Exploitant titulaire du bail rural

Ci-après dénommée « **L'EXPLOITANT AGRICOLE** »

Et, de troisième part,

3°- La société **Eolise SAS** au capital de 300 000 euros dont le siège social est situé au Business Center - 3 avenue Gustave Eiffel – Téléport 1, 86 360 Chasseneuil du Poitou immatriculée au

Convention Tripartite et MAD Exploitant – Eolise S.A.S – septembre 2017

Page 1 sur 52

Paraphes	JN	CM	OM	BW		
----------	----	----	----	----	--	--



Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 819 810 862 000 22 et représentée par Monsieur **WAMBRE Baptiste**, dument habilité par son président, Monsieur **PEZZETTA Julien**.

Ci-après dénommée « **LE BENEFICIAIRE** »

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUI

Le BENEFICIAIRE est spécialisé dans le développement, la promotion et l'exploitation d'installations de production d'énergie électrique décentralisée, en particulier celles utilisant comme source primaire l'énergie éolienne. L'énergie électrique ainsi produite sera vendue à un client éligible au point de raccordement de l'installation avec le réseau public, appelé acheteur de l'énergie électrique.

A ce titre, le BENEFICIAIRE a pour activité la recherche de sites propices à l'installation d'éoliennes, la réalisation des études de pré faisabilité et de faisabilité ainsi que la production d'électricité par l'énergie éolienne.

Dans ce cadre, le BENEFICIAIRE souhaite étudier la possibilité d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien, désigné ci-après dans l'ensemble du document sous l'intitulé « **PROJET DE PARC EOLIEN** », sur le territoire des communes de **Longèves, Sainte-Soulle, Angliers et Vérines (Charente Maritime)**.

Le **PROJET DE PARC EOLIEN** prend place sur un site composé de différents terrains comprenant notamment celui ou ceux appartenant au PROPRIETAIRE. Ce ou ces terrain(s) est (sont) désigné(s) dans l'annexe 1 (commune, lieu-dit, section, numéro de parcelle).

Un **PROJET DE PARC EOLIEN** est composé notamment d'une ou plusieurs éoliennes, de fondations, d'un poste de livraison électrique, d'un poste de transformation électrique, de chemins d'accès définitifs et temporaires, de réseaux électriques et optiques enterrés. La description de l'installation envisagée est décrite dans l'annexe 2. C'est cette installation d'un **PROJET DE PARC EOLIEN** que le BENEFICIAIRE se propose d'étudier sur l'ensemble de l'emprise foncière mise à disposition et appartenant au PROPRIETAIRE telle que mentionnée dans l'annexe 1, et ci-après désigné dans l'ensemble du document sous l'intitulé « **TERRAIN** ».

L'**EXPLOITANT AGRICOLE** est titulaire d'un bail rural ou agricole en vigueur sur la ou les parcelle(s) désignée(s) dans l'annexe 1, le **TERRAIN**. Les présentes ont pour objet de fixer les droits et obligations des parties durant les phases d'étude et d'obtention des autorisations administratives du **PROJET DE PARC EOLIEN** et durant les phases de construction et d'exploitation du **PROJET DE PARC EOLIEN**

- L'étude de faisabilité du **PROJET DE PARC EOLIEN** se déroule de la façon suivante :
- L'étude de pré faisabilité peut techniques et comprendre :
 - Vérification des servitudes publiques
 - Pré diagnostic environnemental et paysager
 - Analyse préliminaire du raccordement électrique et faisabilité économique compte tenu du gisement éolien estimé

Convention Tripartite et MAD Exploitant – Eolise S.A.S – septembre 2017					Page 2 sur 52	
Paraphes	JN	CM	OM	BW		



LE PROPRIETAIRE

Madame Morin Corinne

Date : 23/10/2019

Lu et approuvé : *Lu et approuvé*

Signature :

Monsieur Morin Jérémy

Date : 23/10/2019

Lu et approuvé : *"Lu et approuvé"*

Signature :

Madame Morin Ophélie

Date : 18/11/2019

Lu et approuvé : *Lu et approuvé*

Signature :

Convention Tripartite et MAD Exploitant – Eolise S.A.S – septembre 2017					Page 25 sur 52	
Paraphes	JN	CM	OM	BW		



L'EXPLOITANT AGRICOLE

Monsieur Morin Jeremy
Date : 23/10/2019
Lu et approuvé : "lu et approuvé"
Signature :

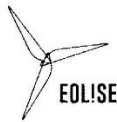
LE BENEFICIAIRE

Monsieur WAMBRE Baptiste
Date : 02/10/2019
Lu et approuvé : lu et approuvé
Signature :



Annexe 1 : Parcelles cadastrales constituant le « TERRAIN »

Commune	Parcelle	Lieu-dit
Longèves	ZK4	Joliette
Longèves	ZE91	Joliette
Sainte-Soulle	ZL49	Fief des Mottes
Sainte-Soulle	ZL48	Fief des Mottes
Vérines	ZC9	Fief Nuaille



CONVENTION BIPARTITE D'ENGAGEMENT DE MISE A DISPOSITION
ET DE PROMESSE UNILATERALE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE
EN VUE DE LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN

Entre,
1°- Monsieur **Boulerne Eric** - né le 16/02/1972 à LA ROCHELLE (17)
Demeurant au 3 LA MOINERIE - 17139 DOMPIERRE-SUR-MER
Agissant en qualité de Propriétaire

Ci-après dénommé(s) « **LE PROPRIÉTAIRE** »

Et, de seconde part,
3°- La **société Eolise SAS** au capital de 300 000 euros dont le siège social est situé au Business Center
- 3 avenue Gustave Eiffel – Téléport 1, 86 360 Chasseneuil du Poitou immatriculée au Registre du
Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 819 810 862 000 22 et représentée par Monsieur
WAMBRE Baptiste, dument habilité par son président, Monsieur **PEZZETTA Julien**.

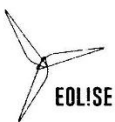
Ci-après dénommée « **LE BÉNÉFICIAIRE** »

Le PROPRIÉTAIRE et le BÉNÉFICIAIRE étant ci-après désignés ensemble « **LES PARTIES** ».

Convention Bipartite – Eolise S.A.S – 2018 B

Page 1 sur 28

Paraphes						
----------	--	--	--	--	--	--



IV. ANNEXES

Annexe 1 : Parcelles cadastrales constituant le « TERRAIN »

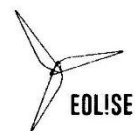
Commune	Lieu_dit	Section	Num
Verines	Les Insards	ZN	6

Annexe 2 : Contraintes d'implantation formulées par le PROPRIETAIRE

Convention Bipartite – Eolise S.A.S – 2018 B

Page 20 sur 28

Paraphes						
----------	--	--	--	--	--	--



LE PROPRIETAIRE - EXPLOITANTS

Monsieur Boulanger Eric
Date : 20 Janvier 2015
Lu et approuvé : lu et approuvé
Signature : [Signature]

LE BÉNÉFICIAIRE

Monsieur WAMBRE Baptiste
Date : 09/04/2019
Lu et approuvé : lu et approuvé
Signature : [Signature]

ATTESTATION DE PROCEDURE FONCIERE

En tant que représentant de la commune de Vérines (17),
Nom et Prénom : TALLEUX Pierre-Marie
Fonction : 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme de l'environnement et de la ruralité
Déclare :
- Avoir connaissance du projet de parc éolien Nord N11 mené par la société Eoliennes d'Aunis 1 (Siret 877 619 189 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 avenue Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou
- Avoir reçu un exemplaire de la convention de servitude pour le surplomb de l'éolienne E1 sur la parcelle ZN8 « chemin d'exploitation N°4 », propriété de la commune de Vérines.
- Procéder à l'étude de ladite convention.

Date et signature (cachet de la mairie) :

27/05/2025
[Signature] Pour le Maire, L'Adjoint délégué Pierre-Marie TALLEUX

Convention Bipartite – Eolise S.A.S – 2018 B						Page 19 sur 28
Paraphes	EB	BW				